



## Semaine du 05 au 11 février 2024



Avec la nouvelle campagne fourragère qui va démarrer, la diffusion du bulletin info prairies reprend. L'objectif de ce bulletin est de vous accompagner :

- Dans la gestion de la pousse de l'herbe avec les conditions météorologiques de l'année, par secteur et par zone d'altitude.
- Dans l'optimisation des interventions sur les surfaces fourragères.



### Données météo : source Météo France

Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur le département de la Haute-Loire, ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes.



**Programme Régional  
Autonomie fourrage Avec le  
concours du Casdar et des  
fonds Européens.**

### CUMUL DES TEMPERATURES (en °C) au 05 février 2024 (source Météo France)

	Zone de plaine Moins de 500 m	Demi-montagne 500 à 850 m	Plateau de montagne 850 à 1100 m	Haute-montagne + de 1250 m
<b>Données fournies par Météo France à partir des stations météos :</b>	Fontannes (435m)	Monistrol/L (777 m)	Saugues (945 m)	Les Estables (1350 m)
		Chaspuzac (833 m)	Félines (1020 m)	
			Fix St Geneys (1102 m)	
			Mazet St Voy (1130 m)	
Landos (1148 m)				
<b>Somme de t° au 01 janvier 2024</b>	<b>184</b>	<b>151</b>	<b>125</b>	<b>107</b>
<b>Somme de t° au 01 février 2024</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>25</b>
<b>Pluviométrie cumulée 2024 (mm)</b>	<b>27</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>51</b>

Avec les conditions climatiques particulièrement clémentes des derniers jours, les prairies avec des compositions florales précoces commencent déjà à redémarrer à basse altitude, notamment dans le Brivadois et dans la vallée de la Loire. L'azote va alors être l'élément nécessaire à la production d'une biomasse importante..

Le cumul au 1er janvier permet d'estimer la date du premier apport d'azote sur les prairies gérées en fache précoce. Les 200°C sont un repère et d'un point de vue pratique la portance des sols et les perspectives météo sont les éléments déclencheurs de l'épandage.

En zone de plaine on approche ce repère des 200°C. L'apport pourra être réaliser dans les 10-15 jours suivants. Privilégier la forme d'azote assimilable (nitrique et ammoniacale). Les apports de lisier doivent être réalisés dès à présent dans les secteurs de plaine.

Pour les secteurs plus en altitude, il est trop tôt encore pour réaliser les apports d'azote minérale. Le risque d'apporter l'azote dès maintenant est de favoriser une croissance de l'herbe trop rapide en début de cycle, avec un risque de dégradation par le gel important. Si les derniers jours ont très clémentes, la semaine prochaine pourrait être nettement plus fraîche...

**Info Prairie** est un bulletin hebdomadaire pour vous accompagner dans la gestion de la pousse de l'herbe avec les conditions de l'année et optimiser les interventions sur les surfaces fourragères de votre exploitation. Bulletin rédigé par Nolwen Surieux, Conseillère à la Chambre D'Agriculture de Haute-Loire.

Contact @ : [nolwen.surieux@haute-loire.chambagri.fr](mailto:nolwen.surieux@haute-loire.chambagri.fr) - A consulter dès le mardi sur [www.haute-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.haute-loire.chambres-agriculture.fr)



## Conseil sur la fertilisation azotée :

Contrairement aux céréales, il n'existe pas de stade physiologique repère pour déclencher le premier apport d'azote en sortie d'hiver sur les prairies. Afin d'estimer le point de départ en croissance des végétaux, et par conséquent, la date optimale d'apport d'azote, on recommande l'utilisation de la somme de températures en base 1<sup>er</sup> janvier de l'année, base 0°C.

Pour assurer une bonne production de biomasse, le premier apport d'azote doit être réalisé entre 200°C jours base 1<sup>er</sup> janvier et 200°C jours base 1<sup>er</sup> février, ou au plus tard 45 jours avant la date prévisionnelle d'ensilage d'herbe.

**Pour rappel :** la valeur fertilisante doit arriver aux racines des plantes pour être assimilée. On évitera alors les épandages lors de fortes gelées, ou alors lors d'un manque d'humidité. L'idéal est de réaliser les apports, juste avant une période douce et pluvieuse. Il faut compter 15mm de précipitations dans les 15 jours suivant l'apport d'azote pour une bonne valorisation.

Pour les épandages, on privilégie les engrais contenant une forme d'azote assimilable rapidement, nitrique et ammoniacale, qui se valoriseront rapidement si une pluie arrive assez rapidement après l'apport azoté.

Les apports de lisier doivent être réalisés 15 jours plus tôt au minimum que les premiers apports d'azote, soit dès que possible. Pour les apports de fumier, c'est désormais trop tard pour les prairies à fauche précoce, hormis pour les zones à plus de 1000m.

### Données météo : source Météo France

Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur le département de la Haute-Loire, ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes.



Programme Régional  
Autonomie fourrage Avec le  
concours du Casdar et des  
fonds Européens.

En résumé, il n'est pas nécessaire de se précipiter pour les épandages d'azote minéral dans les zones de moyenne montagne et de plateaux. La prudence est de mise pour les zones de montagne. Qui sait, la neige fera t'elle son retour ?

Concernant les zones de plaine, l'apport d'engrais peut se prévoir sous une quinzaine de jours dans la zone du Brivadois et la vallée de la Loire. Attention, les prévisions météo tendent vers une semaine de froid la semaine prochaine. Il faut veiller à ce que les épandages se fassent dans de bonnes conditions climatiques, et sans gelées !

On se retrouve dans une quinzaine de jours.

**Info Prairie** est un bulletin hebdomadaire pour vous accompagner dans la gestion de la pousse de l'herbe avec les conditions de l'année et optimiser les interventions sur les surfaces fourragères de votre exploitation. Bulletin rédigé par Nolwen Surieux, Conseillère à la Chambre D'Agriculture de Haute-Loire.  
Contact @ : [nolwen.surieux@haute-loire.chambagri.fr](mailto:nolwen.surieux@haute-loire.chambagri.fr) - A consulter dès le mardi sur [www.haute-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.haute-loire.chambres-agriculture.fr)